

MARCOM BRU

BRUXELLES, LE 9 MAI 1961

TELEX NR 5691

=====

BUREAU DE WASHINGTON

=====

RESUME DISCOURS DE M LEMAIGNEN

LES TAXES DE CONSOMMATION EXISTANT DANS PLUSIEURS PAYS MEMBRES, COMME PAR EXEMPLE SUR LE CAFE ET LES BANANES, SONT DES SEQUELLES INDEFENDABLES DU COLONIANISME. CES TAXES SE MONTANT ANNUELLEMENT JUSQU A 200 MILLIONS DE DOLLARS SONT DES DIMES ENLEVEES AUX PRODUCTEURS DES PAYS D OUTREMER. LA COMMISSION VA RECOMMANDER AUX PAYS MEMBRES DE SUPPRIMER PROGRESSIVEMENT CES TAXES QUI, PAR EXEMPLE EN ALLEMAGNE POUR LE CAFE ET EN ITALIE POUR LES BANANES, PROVOQUENT UNE AUGMENTATION DE PRIX POUR LE CONSOMMATEUR DE 200 OU 300 O/O. FREINANT AINSI LA CONSOMMATION.

LES OLEAGINEUX REPRESENTANT 30 O/O DE LA PRODUCTION AGRICOLE DES POM. SONT A INTEGRER DANS LE MARCHE DES MATIERES GRASSES VEGETALES DE LA COMMUNAUTE. L ORGANISATION DOIT GARANTIR AUX PRODUCTEURS AU MOINS LE NIVEAU MINIMUM DONT ILS BENEFICIENT ACTUELLEMENT. POUR LE MOMENT, CE MINIMUM EST VOISIN DU PRIX MONDIAL. POUR CETTE RAISON, AU CAS OU CERTAINS PRELEVEMENTS POURRAIENT ETRE PROPOSES, CEUX-CI SERAIENT TOUT DE MEME TRES FAIBLES. UN PROBLEME DIFFICILE SE POSE POUR LES HUILES OU LA PROTECTION DE LA COMMUNAUTE EST INFERIEURE ACEELLE DU COMMONWEALTH.

POUR LE CAFE, LA COMMISSION SUGGERERA L ABAISSEMENT DE 50 O/O 2
DU TARIF EXTERIEUR COMMUN. LA PRODUCTION TARIFAIRE A PEU
D AVANTAGES POUR LES PRODUCTEURS ET DE GRANDS INCONVENIENTS .
EN COMPENSATION D POUR LES PRODUCTEURS DES POM DE LA DIMINUTION
DE LA PROTECTION TARIFAIRE, IL EXISTE LA POSSIBILITE DE CERTAINS
PRELEVEMENTS, POUR TOUTE LA COMMUNAUTE, QUI SERONT INFERIEURS AUX
DROITS DE DOUANE, ET UNE CAISSE DE STABILISATION. AU CAS OU UNE
STABILISATION MONDIALE SERA POSSIBLE PAR UN ACCORD INTERNATIONAL,
LE PRELEVEMENT NE SERAIT PROBABLEMENT MEME PAS NECESSAIRE. LE GOU-
VERNEMENT DE ETATSUNIS A POUR LA PREMIERE FOIS DANS L HISTOIRE S EST
INTERESSE A LA STABILISATION DES PRIX CE QUI EST TRES IMPORTANTS
. L ABAISSEMENT DU TARIF EXTERIEUR COMMUN APPORTERA D AUTRE PART
DE GRANDS AVANTAGES AUX NEGOCIATIONS AU SEIN DU GATT ET SERA AVAN-
TAGEUX POUR LES PAYS DE L AMERIQUE LATINE.

LE REGIME PREFERENTIEL QUI EXISTE POUR LE MOMENT DANS PLUSIEURS
PAYS POUR CES TROIS PRODUITSREPRESENTE UNE VALEUR DE 310 MILLIONS
DE DOLLARS. CETTE PROTECTION SERA DETRUITE PROGRESSIVEMENT PAR LA
LIBRE CIRCULATION QUI EST LE RESULTAT DE L ETABLISSEMENT DU MARCHE
COMMUN. LA COMMISSION SE PROPOSE DONC DE COMPENSER L ABOLITION
DE CE REGIME PROTECTEUR PAR LE SYSTEME EXPLIQUE CIDESSUS.

LE TRAITE DE ROME DONNE AUX POM LE DROIT D INSTITUER LEUR PROPRE
TARIF DOUANIER TANT QU IL N Y AURA PAS DE DISCRIMINATION ENTRE
LES SIX PAYS MEMBRES. IL FAUT EVIDEMMENT ETENDRE CETTE NON DISCRI-
MINATION POUR LES POM ENTRE EUX. D AUTRE PART, M LEMAINEN PROPOSE
UN REGIME RECIPROQUE DE CONSULTATION POUR LA POLITIQUE COMMERCIALE
ET , EVENTUELLEMENT , EN CAS DE PENURIE, UNE PRIORITE POUR LES
LIVRAISONS AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE.

M LEMAINEN A SOULIGNE L IMPORTANCE DE CONSTRUIRE EN COMMUN ET EN
TOUTE EGALITE DES ECONOMIES SOLIDES PAR ELLES MEMES DANS LES POM.
LA COMMUNAUTE DOIT DONC METTRE LES HOMMES ET L ARGENT A LA DISPOSIT²
ION DES POM, PAR EXEMPLE POUR L ENTRAINEMENT DES MONITEURS ET DES

CADRES. L AIDE FINANCIERE POURRAIT SE FAIRE PAR UNE CAISSE COMMUNE.
ALAQUELLE CONTRIBUERAIT EGALEMENT LES POM CE QUI PERMETTRAIT UNE
ACTION ET UNE GERENCE CONJOINTES.

M LEMAIGNEN DIT QU UNE ZONE DOUANIERE TROP SERREE COMPORTE DES IN-
CONVENIENTS ENTRE LES PAYS AFRICAINS. MAIS PARCE QU IL S AGIT DE
PAYS INDEPENDANTS C EST AVANT TOUT A CES PAYS QU IL REVIENT DE TROU-
VER UNE SOLUTION A CES PROBLEMES.

LE FOND DE DEVELOPPEMENT DOIT CONTINUER MAIS DOIT ETRE TRANSFORME
PROFONDEMENT. POUR ATTIRER LES INVESTISSEMENTS PRIVES, UNE PARTIE
POURRAIT SERVIR COMME FOND DE GARANTIE .

EN TERMINANT M LEMAIGNEN ADIT QUE L AIDE COMMERCIALE NE SE
CHIFFRERA PAS A PLUS DE 50 MILLIONS DE DOLLARS PAR AN, TANDIS
QUE LES DONS DE LA COMMUNAUTE POUR LE FOND SONT CALCULES ENVIRON A
250 MILLIONS DE DOLLARS PAR AN . I ' ' IL Y A URGENCE ; LES NEGOC-
CIATION DELICATES SERONT SANS DOUTE NECESSAIRES, MAIS LA MISERE
N ATTEND PAS ' ' .

B OLIVI

9-5-1961 2040

MARCOM BRU

065WN EURCOM

MMERCI